

## Compétition européenne de courts-métrages de fiction

**Date limite d'inscription : 31 octobre 2018**

*Association Cinécran, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE*

**Contact**

Responsable des compétitions

Email : [volontaire2@cinecran.org](mailto:volontaire2@cinecran.org) / mettre en copie à l'adresse : [jean-christophe@cinecran.org](mailto:jean-christophe@cinecran.org)

Tél. : (00 33) 2 97 63 67 73

## Règlement | Compétition européenne de courts-métrages de fiction

### **Date et lieu**

La compétition de courts-métrages du 18<sup>e</sup> Rencontres du Cinéma Européen de Vannes se déroulera au Cinéville Garenne à Vannes du mercredi 6 au mardi 12 mars 2019.

### **Conditions de participation**

Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts-métrages, sous réserve que tout ou une partie de la production soit européenne et de l'acceptation du présent règlement.

#### **La participation est gratuite.**

La compétition est ouverte aux films tournés sur tous supports.

Les films doivent avoir été **achevés après le 30 novembre 2017**, et durer **moins de 15 minutes, générique inclus**.

Les films sélectionnés seront présentés lors du Festival **sur un support DCP uniquement fournis par le déposant**.

### **Inscription**

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 11 août au mercredi 31 octobre 2018.

L'inscription est gratuite.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de tous ces éléments : fichier vidéo MOV (H264) ou MP4 (720p ou 1080p), photos (300dpi), les fiches technique et artistique, uniquement sur la plateforme d'inscription *Filmfestplatform.com*.

Les films ne correspondant pas aux critères indiqués ne seront pas visionnés.

### **Sélection**

Le comité de sélection est composé des membres de l'association Cinécran.

**Les films étrangers doivent obligatoirement être sous-titrés en français.**

### **Films sélectionnés**

Le résultat de la sélection vous sera adressé **uniquement par email à partir du 18 janvier 2019**. Si le film a été retenu, nous vous demanderons de nous envoyer **immédiatement la copie DCP en version sous-titrée français pour le 8 février 2019** à l'adresse suivante :  
Association Cinécran, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE.

### **Attention : sur le support envoyé ne doit figurer que le film retenu pour la compétition.**

Seules les copies en parfait état seront acceptées. Des précisions quant aux précautions particulières de projection des films devront être mentionnées lors de l'inscription ainsi que lors de l'envoi de la copie.

Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

### **Prix**

Des prix sont attribués aux réalisateurs lors de la remise des récompenses le samedi 9 mars 2019.

### **Droit à la diffusion**

Il ne sera pas accordé de contrepartie financière aux ayant-droits, qui s'engagent à céder les droits de diffusion de leurs films aux Rencontres du Cinéma Européen du **8 janvier jusqu'au 31 mars 2019 inclus**, pour les projections du festival - dont éventuelles avant-premières et le droit de reproduction d'images ou d'extraits de ces films inférieurs à 5 min pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

### **Droits d'auteur**

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur la réglementation pour les extraits de musique dont les droits ne sont pas libres, et les engagent à se mettre en conformité avec la loi française.

### **Retour des supports**

Les supports physiques contenant les DCP vous seront retournés sous 15 jours après la clôture de la manifestation en colis suivi Colissimo ou par transporteur.

### **Annulation**

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association Cinécran se réserve le droit d'annuler la manifestation.

\* Veuillez prendre connaissance des logiciels à source ouverte, tels que [DCP-o-matic](#), pour la création de vos fichiers DCP. Le manque de moyens n'est plus une excuse valable !